

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2021

Convention de fourrière animale : Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la signature d'une convention de fourrière animale avec le Centre Animalier de Beauvais – Groupe SACPA.

Mise en place de deux contrats PEC : Le Conseil Municipal a autorisé le Maire, **à l'unanimité**, à signer un contrat PEC de 30h par semaine d'une durée d'un an à compter du 20 septembre 2021, affecté aux services techniques communaux et un contrat PEC de 35h par semaine d'une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2021, affecté au service animation de l'école.

Nouvelle organisation du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la nouvelle organisation du Conseil Municipal et la nouvelle répartition des indemnités des élus telle que présentée.

Renouvellement de la ligne de trésorerie : Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le renouvellement auprès du Crédit Agricole Brie Picardie du contrat portant ouverture d'une ligne de crédit d'un montant maximum de 300 000,00 €.

Imputation en section d'investissement des biens meubles d'une valeur inférieure à 500€ : Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, l'affectation des dépenses correspondantes à ces biens en section d'investissement.

Redevance d'occupation du domaine public 2021 pour les opérateurs de télécommunications : Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications.

Subvention exceptionnelle à l'Amicale Bouliste Noillaise : Le Conseil Municipal a décidé, **par vingt-deux (22) voix pour (MM. BIBERON (et le pouvoir de M. PERROTTE), DEVOOGHT, Mme GODON (et le pouvoir de M. LOMBARD), MM. ACCARD (et le pouvoir de M. TILLER), WAILLIEZ, BIZOUARD, Mme BOULNOIS (et le pouvoir de Mme LEFRANC), MM. CAMBOU (et le pouvoir de M. CONDAL), Mmes BOCHENT (et le pouvoir de Mme CORREIA-DANTAS), DENIZART (et le pouvoir de Mme GALINDO), BOILLON, M. BAR, Mmes LECOCQ, LAVRADAS, GLELE-TAMION) et une (1) abstention (M. JAKUBCZAK)**, d'accorder une subvention exceptionnelle de 500€ à l'Amicale Bouliste Noillaise.

DM1 budget principal : Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la décision budgétaire modificative n° 1 au titre du budget principal 2021 telle que présentée.

DM1 budget eau potable : Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la décision budgétaire modificative n° 1 au titre du budget eau potable 2021 telle que présentée.

Tarifification repas des aînés : Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la fixation des tarifs du repas des aînés comme suit : 30 € pour la 1^{ère} personne supplémentaire et 45 € à partir de la 2^{ème} personne supplémentaire pour la période 2021-2024.

Débat complémentaire sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de la révision du PLU : Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de compléter les orientations du PADD déjà débattu en février 2018, en y ajoutant : le projet de zone d'activité agricole sur la partie Sud-Ouest du bourg, le projet de voie nouvelle en périphérie Sud-Ouest, les enjeux urbains attachés aux 2 sites agricoles intra-urbains libérés à l'occasion de l'aménagement de la zone d'activité agricole.

Révision des tarifs de la restauration scolaire : Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'appliquer une majoration au prix du repas servi à la restauration municipale, qui sera fixé, à compter du 1^{er} novembre 2021, à 3.35€ le repas pour les enfants de maternelle et de primaire.

Convention avec les Communes de Silly-Tillard et Hodenc l'Evêque pour le périscolaire et la restauration scolaire : Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de passer une convention avec les Communes de Silly-Tillard et Hodenc l'Evêque fixant les modalités d'accueil des élèves de leurs communes au sein des services périscolaire et restauration scolaire.

Mise en place par le SMOTHD d'un l'Espace Numérique de Travail (ENT) pour les élèves du 1^{er} degré : Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence espace numérique de travail 1er degré par le SMOTHD.

Adhésion de la Commune d'Ansacq à la Communauté de communes Thelloise : Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, l'adhésion de la commune d'Ansacq à la Communauté de communes Thelloise.

Mise en place du Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) : Le Conseil Municipal a approuvé, à **l'unanimité**, les conditions générales d'utilisation et les mentions légales du portail internet pour le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour la saisine par voie électronique des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Rapport d'activité 2020 du SE60 : Le Conseil Municipal a pris acte, à **l'unanimité**, du rapport d'activités 2020 du Syndicat d'Énergie de l'Oise.

Rapport annuel 2020 pour le service eau potable de SUEZ : Le Conseil Municipal a pris acte, à **l'unanimité**, du rapport du délégataire du service eau potable pour l'année 2020.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

Convention territoriale globale : Le Conseil Municipal a approuvé, à **l'unanimité**, la signature de la convention territoriale globale.

Reprise de concessions au cimetière : Le Conseil Municipal a autorisé le Maire, à **l'unanimité**, à procéder à la reprise de 18 concessions en état d'abandon.

Fonds de développement communautaire : Le Conseil Municipal a autorisé le Maire, à **l'unanimité**, à présenter le dossier des terrains de foot5 à ce fonds de concours.

Programmation DETR/DSIL 2022 : Le Conseil Municipal a autorisé le Maire, à **l'unanimité**, à présenter les dossiers suivants auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL :

Réfection de la toiture, de l'éclairage et du chauffage de l'Eglise St Lucien pour un montant de 45 965.57€ H.T. ;

Déplacement du réseau d'eau potable rue de Paris pour un montant de 50 000,00€ H.T. ;

Création d'une sente piétonne reliant Blainville à Noailles pour un montant de 170 000,00€ H.T.

Décision budgétaire modificative n° 2 budget principal : Le Conseil Municipal a approuvé, à **l'unanimité**, la décision budgétaire modificative n° 2 au titre du budget principal 2021 telle que présentée.

Avenant n° 2 à la convention avec la SA HLM de l'Oise (Courtil Crête) : Le Conseil Municipal a décidé, à **l'unanimité**, de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 mai 2022.

Convention avec le Théâtre du Beauvaisis : Le Conseil Municipal a autorisé le Maire, à **l'unanimité**, à signer la convention de partenariat avec le Théâtre du Beauvaisis.

Rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : Le Conseil Municipal a approuvé, à **l'unanimité**, le contenu et les conclusions de la CLECT du 1^{er} décembre 2021.

Rapport annuel du délégataire pour le service assainissement 2020 : Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la Communauté de communes Thelloise pour l'année 2020.